

Lyon, le 15 juin 2026

A Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs Auvergne Rhône-Alpes de Boxe

Objet : Assemblée Générale Annuelle

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes conviés à **l'Assemblée Générale Annuelle** du Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes qui se tiendra le :

Dimanche 5 juillet 2026 à 14h00

Accueil à partir de 13h00

Maison des sports - 68 avenue Tony Garnier

69007 LYON

En cas d'absence de quorum, et conformément aux statuts, une seconde Assemblée Générale se tiendra le :

Dimanche 19 juillet 2026 à 14h00

Maison des Sports

68, avenue Tony Garnier 69007 LYON

Vous trouverez ci-joint les documents relatifs à cette assemblée :

- Ordre du jour
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale de juin 2025
- Bilan simplifié 2025
- Budget prévisionnel 2026
- Procuration et pouvoir

Pour les questions à soumettre, nous vous remercions de les adresser à l'adresse mail du Comité Régional, **cr01-ffb@ff-boxe.com** avant le **lundi 29 juin 2026**.

Rappel :

Peuvent assister à l'Assemblée Générale, avec voix consultative, les représentants légaux des structures sportives associées, les membres du Comité Directeur du C.R., les membres d'honneur et bienfaiteurs du C.R. sur invitation du Président du C.R., le Conseiller Technique Régional et, sous réserve de l'autorisation du Président, les agents rétribués par le C.R. ainsi que toute personne dont la présence est jugée utile aux débats par le Président du C.R. en raison de ses compétences spécifiques.

Le délégué est le Président de l'A.S. ou, en cas d'indisponibilité, son suppléant désigné par ce Président parmi les membres du Comité de Direction de l'A.S. et détenant un mandat établi sur papier à en-tête de l'A.S. et signé par ce Président.

Le vote par procuration est autorisé ; toutefois, la procuration ne peut être donnée qu'au Président d'une A.S. ou à son mandataire qui représente déjà celle-ci.

La procuration doit être établie sur papier à en-tête de l'A.S. et signée par le Président de l'A.S. en fonction à la date de la procuration.

Le délégué d'une A.S. ne peut disposer de plus de deux procurations.

Nous vous remercions de nous informer de votre présence et de nous communiquer, dans la mesure du possible, vos pouvoirs et procurations avant **le jeudi 2 juillet 2026 midi par mail au cr01-ffb@ff-boxe.com**

La Présidente,

Françoise RABIA



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du comité
Auvergne Rhône-Alpes de Boxe**

Dimanche 5 juillet 2026

Maison des Sports

68, avenue Tony Garnier 69007 LYON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la précédente AG ordinaire de juin 2025
2. Rapport moral : présidente
3. Rapport d'activité
4. Rapport par commission : président(e)s de commission
5. Rapport financier : trésorier
6. Approbation des comptes du 01/01/2024 au 31/12/2024
7. Budget prévisionnel 2026
8. Présentation des champions et vice-champions de France et plaquettes (remise en main propre pour les clubs présents sinon envoi par courrier ultérieurement)

POUVOIR

Je, soussigné(e) :

Président(e) du club :

Donne pouvoir à :

(Nom prénom et numéro de licence) Membre du Comité de Direction de notre club.

Fonction au sein du club :

Pour représenter notre association et prendre part en mes lieux et place à toutes les délibérations et aux votes lors de **l'Assemblée Générale Ordinaire 2026** du Comité Auvergne Rhône-Alpes de Boxe

Fait à, le.....

Signature du Président et tampon du club :

PROCURATION

Je, soussigné :

Président du club :

Donne procuration à :

Président du club :

Pour représenter notre association et prendre part en mes lieux et place à toutes les délibérations et aux votes lors de **l'Assemblée Générale Ordinaire 2026** du Comité Auvergne Rhône-Alpes de Boxe

Fait à :

le :

Signature du Président et tampon du club :